



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E128891

VALABLE JUSQU'AU 18/11/2025

ÉDITÉ LE 26/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2011
Forme juridique : EURL
Capital : DEPUIS LE 01/06/2011
6 000

Raison sociale : NOIROT TOITURE

51 AVENUE GABRIEL PERI
91420 MORANGIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Téléphone : 01 69 79 04 57
Portable : 06 86 73 50 28

Fax :

Siret : 532 494 135 00025
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2121638-001

Site Internet : /www.noirot-toiture.com
E-mail : noirot.toiture@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 191269191 B 001

Responsabilité légale :
NOIROT JEAN-CHARLES GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 191269191 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/08/2024

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	16/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.